

Décision n° 06-0941
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 14 septembre 2006
abrogeant la décision n° 05-0582 de l'Autorité de Régulation des Communications
Électroniques et des Postes en date du 23 juin 2005
attribuant des ressources en numérotation à la société Ingénierie de Communication
Pédagogique (numéro 118 666)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7, L.44 et les articles R.20-44-27 à R.20-44-32 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Ingénierie de Communication Pédagogique (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 05-973 en date du 13 avril 2005) ;

Vu la décision n° 2005-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2005-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-0582 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 23 juin 2005 attribuant des ressources en numérotation à la société Ingénierie de Communication Pédagogique ;

Vu l'envoi de la société Ingénierie de Communication Pédagogique reçu le 29 juin 2006 ;

Après en avoir délibéré le 14 septembre 2006 ;

Décide :

Article 1^{er} – À compter du 29 juin 2006, la décision n° 05-0582 susvisée en date du 23 juin 2005 attribuant le numéro 118 666 à la société Ingénierie de Communication Pédagogique (Siren : 393 325 626) est abrogée à sa demande.

Article 2 – Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 14 septembre 2006

Le Président

Paul Champsaur